Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [12]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GRAND CONSEIL (NE) : FEMMES DE SAISON, FAMILLE AU TAPIS...

La session extraordinaire d'octobre du Grand conseil neuchâtelois aura enfin permis de remettre l'ordre du jour... à jour. Des motions y traînaient depuis plusieurs années. Dont celle déposée en mars 1983 par le groupe socialiste, qui proposait la nomination d'un(e) délégué(e) à la condition féminine. Si le rythme imposé au Parlement pour rattraper le retard n'a guère favorisé une discussion intéressante sur le sujet, la motion a été agréée. Amendée toutefois par le Conseil d'Etat qui ne voulait pas se voir contraint, dans l'immédiat, de créer un nouveau poste dans l'administration, mais ne désirant pas non plus — comme le proposait Mme J. Bauermeister (rad.) déléguer d'office cette tâche au Centre de liaison des sociétés féminines. Mme J. Philippin (soc.) de son côté, avait bien relevé l'importance de voir ce travail effectué par quelqu'un qui ait accès aux travaux et aux décisions du gouvernement (comme c'est le cas dans le canton du Jura).

On s'est donc mis d'accord autour de la proposition du gouvernement, convaincu que l'égalité formelle, votée en juin 1981, n'est effectivement pas réalisée : ce mandat sera confié « à toute personne ou organisme susceptible d'accomplir ce travail », avec la promesse de créer un poste si cela s'avère nécessaire par la suite.

L'acceptation de cette proposition tombe d'autant mieux que le Groupe d'étude de la condition féminine, formé par l'Association pour les droits de la femme du canton de Neuchâtel, vient justement de mettre la dernière main à son rapport.

FAMILLE : LE BIDE...

Défendre la famille, oui, tout le monde est d'accord ; mais quand il s'agit de passer des intentions aux faits... Pas comme ceci, pas comme ça, ni comme çà ! Un projet socialiste de réforme importante du régime des allocations familiales avait été repoussé l'an dernier, jugé trop ambitieux par le Conseil d'Etat et une majorité du Grand conseil. Cette fois, c'est le gouvernement qui revenait à la charge avec un projet beaucoup plus modeste, bien dans la ligne des « petits pas » chère à la politique de chez nous. Petits pas que, sur certains bancs de droite, on estimait déjà de géant, arguant que les milieux concernés (milieux patronaux et caisses d'allocations) n'avaient pas suffisamment été consultés.

Pourtant, le Conseil d'Etat avait pris soin, dans ce projet, de ne pas augmenter la contribution des employeurs pour ne pas charger une économie cantonale convalescente, se contentant de prévoir la progressivité de l'allocation dès le deuxième enfant, la désignation de l'enfant lui-même comme allocataire et non plus du salarié, le maintien de l'intégralité de l'allocation pour les travailleurs à temps partiel, l'introduction d'une allocation de naissance et la péréquation entre les caisses.

C'en était encore trop pour certains et le renvoi en commission a été acquis... au grand dam du conseiller d'Etat Pierre Dubois qui, pour une fois, est sorti de ses gonds en regrettant « le double langage de certains » et leur incapacité à sortir des « discours de cantine ». Encore quelques-uns qu'on attend au contour des décisions de la commission spéciale chargée d'examiner la pluie stérilisante d'amendements...

UNE REFORME DE L'IMPOSITION FISCALE ?

Peu après, Jean Brunner (lib.), au nom de la politique en faveur de la famille, réclamait une réforme de l'imposition fiscale, la taxation actuelle favorisant les couples sans enfant. Réponse du gouvernement : impossible pour l'instant, trop gros manque à gagner pour les caisses de l'Etat qui devront déjà absorber, avant 1989, le choc de la correction de la progression à froid. Mais une étude est en cours à ce sujet au sein de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Même préoccupation du groupe libéral par voie de motion qui incite le Conseil d'Etat — suite à l'acceptation du nouveau droit matrimonial — à réviser la législation cantonale, en particulier la loi sur les contributions directes où l'égalité des époux n'est pas réalisée. « L'imposition séparée, disent les motionnaires, règlerait l'inéquité actuelle entre les couples mariés et les couples non mariés, qu'ils travaillent à deux ou non. » — **(alg)**

JURA : LE BCF LEGALISE

Depuis sa création et jusqu'au 15 octobre, le Bureau de la condition féminine du Jura n'avait pas de bases légales sur lesquelles appuyer ses actions. Marie-Josèphe Lachat avait élaboré en 1979 son propre cahier des charges, qui avait été adopté par le gouvernement. Lequel gouvernement vient d'établir une ordonnance, qui confirme le travail effectué jusqu'à présent.

La nouvelle ordonnance s'inspire du cahier des charges de 1979 ; elle n'entraîne donc pas de modifications pratiques, mais procure une forme légale au BCF. Qui peut donc poursuivre son mandat d'élimination des discriminations et d'amélioration de la condition féminine. Une nouveauté importante toutefois : tous les projets et tous les ordres du jour du parlement et du gouvernement passeront par le crible du BCF. Cela lui confère une fonction inhabituelle au sein de l'administration jurassienne, fonction qu'il partage avec le Service juridique et la Trésorerie. Certains chefs de service ont bien grogné un peu, mais la plupart se prêtaient déjà au jeu, à la requête de Marie-Josèphe Lachat, dont le travail sera désormais facilité. — **(mh)**

ASSEMBLEE DU CLAF (JURA)

Le Centre de liaisons des associations féminines jurassiennes a tenu son assemblée annuelle le 25 octobre dernier à Glovelier. En trois ans d'existence, le CLAF a fait bien du chemin, puisqu'il compte déjà 23 associations. Il appartenait à la dernière arrivée, le Zonta Club, de se présenter.

Le Centre de liaison, qui ne fait pas beaucoup parler de lui dans le Jura, s'est vu offrir la possibilité de se présenter au public par la voie des ondes. Fréquence Jura, la radio locale jurassienne, lui a en effet, proposé de participer à une émission régulièrement, ce que les femmes du CLAF ne manqueront pas de faire.

La partie administrative de la soirée a été suivie d'un exposé de Martine Chaponnière au sujet des mass media et des femmes. — **(mh)**

REFUGIES : LES FEMMES PROTESTANTES REAGISSENT (GE)

Le 20 octobre, les Femmes protestantes de Genève se sont réunies pour leur rencontre d'automne avec comme thème « Les réfugiés et nous ». A l'unanimité, elles ont décidé d'écrire à Mme Kopp une lettre dont voici un extrait :

« ... parce que vous êtes une femme, Madame la Conseillère fédérale, d'autres femmes se permettent aujourd'hui de vous écrire. Conscientes du privilège qui est le nôtre dans un pays libre, et en tant que chrétiennes, nous venons vous demander très respectueusement de bien vouloir faire tout ce qui est dans votre pouvoir en tant que chef du Département de justice et de police pour ne plus refouler les demandeurs d'asile qui sont en Suisse depuis plusieurs années, ce qui serait simplement inhumain. Nous ne pouvons pas renier la tradition d'asile de la Suisse... » — **(jbw)**

ASPASIE (GE) : RUBAN SAUMON

Aspasie est une association regroupant des personnes prostituées et non prostituées, créée en mai 1982, dont l'objectif n'est pas de condamner ni d'encourager la pratique de la prostitution, mais de reconnaître le droit à la personne prostituée d'être citoyenne à part entière. Dans les faits : information, animations, contacts, réflexion, actions diverses (ex. la pétition demandant la suppression du délai de 3 ans, que doit attendre actuellement une femme prostituée qui désire se recycler, pour obtenir le certificat de bonne vie et mœurs), accompagnement dans des démarches administratives et sociales si besoin.

Lors de sa dernière assemblée générale, Aspasie a fêté l'inauguration des nouveaux locaux, 10, rue Cusin, en plein cœur des Pâquis. Après les divers rapports et l'élection du nouveau comité, rondement menée, les membres de l'assemblée ont été invités à passer sur le trottoir. Là, on pouvait savourer petits fours, vin, marrons chauds et airs d'accordéon. Puis le ruban traditionnel (en satin saumon, ma chère) a été coupé par la directrice de la Loterie Romande qui a octroyé un don substantiel permettant d'aménager les locaux avec beaucoup de goût.

A l'intérieur : jeux, brouhaha, discussions plus ou moins sérieuses, le film du « défilé de mode » de l'année dernière et un repas délicieux. L'ambiance était chaude. A tel point qu'il était difficile d'obtenir un peu de silence pour écouter Hélène Lavorel (accordéon) et Claire-Lise Stehlé (violoncelle) qui ont chanté de fort belles chansons italiennes.

Contact : 022/32 68 28 ou case postale 58, 1211 Genève I.

COLLEGE DU TRAVAIL (GE) : MENAGE-TOI !

Tel est le titre du premier numéro du bulletin sur le travail domestique édité par le Collège du Travail. Il est sorti de presse début novembre. Quarante pages largement illustrées donnent un compte-rendu du colloque « La ménagère, une travailleuse à la recherche d'une dignité » qui s'est tenu à Genève début mai 1985. Il s'agit d'un premier bulletin féministe sur le travail domestique. Ménagère et féminisme, deux mots qu'on n'a pas l'habitude de voir ensemble et dont l'association fait des étincelles. Comme par exemple les premières des 13 questions posées par Louise Vandelac, auteur du livre, « Les dessous domestiques du travail et de l'amour ».

1. « Pourquoi le fait d'aimer un homme et d'avoir des enfants confine-t-il tant de femmes à la maison, dépendantes et dévalorisées, ou les oblige-t-il à des horaires fous, à un slalom incessant entre la maison et l'emploi ?
2. Pourquoi avons-nous, à nous seules, le monopole de ce prétendu travail d'amour, isolé, non payé, sans vacances ni avantages sociaux et dont les conditions de travail sont liées pour les bons jours au bon vouloir du mari et pour les mauvais jours à son arbitraire ?
3. Comment peut-on encore camoufler ce travail domestique qui représente plus d'heures de travail que l'ensemble du travail salarié ? »

Plusieurs pages avec tableaux sont consacrées aux statistiques élaborées par le Service cantonal de statistique sur le nombre d'heures consacrées au ménage à Genève selon les données du recensement fédéral. Chiffre officiel qui montre ce que toutes les femmes savent : le nombre d'heures consacrées au travail domestique est énorme.

Viennent ensuite 21 propositions concrètes faites par les participantes lors du colloque, pour partager, valoriser le travail ménager et le rendre moins sexiste. ▷

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.
Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.
Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG

Quelques-unes de ces propositions sont un peu farfelues ou utopiques. Mais pourquoi ne pas rêver ! Par exemple : « Favoriser tous les **projets de vacances** permettant aux femmes de s'échapper ne serait-ce qu'une semaine ou deux par an de leur lieu de vie qui est aussi et de façon constante nuit et jour leur lieu de travail. A cet égard, il serait intéressant d'envisager la mise sur pied de projets de vacances collectives ou même des camps de vacances pour les femmes désireuses de prendre un peu de temps à elles en dehors des rapports familiaux »... — **(jbw)**

On peut se procurer ce bulletin au Collège du Travail, 11 rue des Maraichers, 1205 Genève, tél. 28 64 95.

ELECTIONS COMMUNALES VAUDOISES : PROGRESSION

Lentement, mais sûrement, les femmes progressent aussi bien dans les exécutifs que dans les législatifs : d'après nos premières estimations, **le nombre de femmes élues à la Municipalité de leur commune** (= exécutif dans le canton de Vaud) **a plus que doublé par rapport à 1981, date des dernières élections communales ; et il y a en tout cas 130 conseillères communales de plus,** dans l'ensemble du canton (le Conseil communal étant le législatif élu par les citoyen(ne)s dans les « grandes » communes vaudoises).

Il est particulièrement intéressant d'observer ce qui se passe dans le canton de Vaud lors d'élections communales car, du point de vue statistique, cet ensemble de 365 communes (= 12,5 % des communes suisses) représente un échantillon tout à fait suffisant pour en tirer des conclusions valables. Par ailleurs, sur ces 365 communes, ce sont actuellement 131 communes qui élisent leurs représentants non seulement à l'exécutif mais aussi au législatif communal (qui peut comprendre entre 30 et 100 membres). Aucun autre canton suisse n'offre cette situation car seules les très grandes communes élisent un parlement communal (6 sur 163 en Valais et 9 sur 280 dans le canton de Fribourg).

EXECUTIFS

L'ADF (Association vaudoise pour les droits de la femme) observe depuis 1969 les proportions de femmes élues et elle publiera au printemps (après les élections cantonales) sa cinquième étude à ce sujet. En reprenant les chiffres des 4 études déjà parues, on peut constater que le nombre de femmes élues à l'exécutif d'une commune a — chaque fois — doublé :

1969 : 5
1973 : 8
1977 : 21
1981 : 42
1985 : (99)

Nous indiquons ce dernier chiffre entre parenthèses car il demande encore à être vérifié. Si la courbe est satisfaisante et l'augmentation régulière, la proportion ne l'est pas encore : 4,3 % de femmes parmi les 1949 municipaux du canton ! (rappelons qu'une Municipalité comprend de 3 à 7 membres). Les proportions varient d'un district à l'autre, celui de Nyon étant largement en tête avec ses 18 conseillères municipales.

Il nous est impossible de donner plus de détails, en particulier les noms des élues, mais il faut mentionner que, à Lausanne, l'espoir de voir 2 femmes à la Municipalité a été déçu (seule la commune de Gingins nous ménage ce plaisir). Bravo à Yvette Jaggi, qui vient d'accéder à l'exécutif de la capitale vaudoise.

LEGISLATIFS

Il est absolument impossible de donner maintenant des chiffres exacts.

Sur 7185 noms d'élus, relevés dans les journaux au lendemain des élections, la soussignée ne peut pas garantir absolument le nombre de femmes qu'elle y a trouvé : (885) (soit 12,3 %). Si elle n'a pas eu d'hésitation devant les Willy, les Michel et les Jean-Daniel, a-t-elle eu raison de classer dans les hommes tous les Claude, les Dominique et les Edy ou Eddy du canton ? (Elle connaît au moins deux femmes qui s'appellent Edy !) A-t-elle eu raison de considérer comme hommes Cornel, Linus, Tarcisius, Maren, Grabo, Calude et Mehrnouche ? et comme femmes Lilas, Malou, Marlen, Camille (à cause des Petites Filles Modèles) et Daria ? Tous ces noms figuraient dans l'une ou l'autre des listes d'élus (croix de bois, croix de fer.. !), mais trève de plaisanteries, il faut donc attendre que chaque commune ait répondu par écrit au questionnaire de l'ADF pour établir des statistiques exactes. Pour l'instant, nous ne vous indiquons qu'une tendance :

1969 : 5,7 %
1973 : 7,1 %
1977 : 9,5 %
1981 : 10,8 %
1985 : (12,3 %)

Si l'on constate dans certaines communes une baisse de la proportion des femmes élues au législatif, il ne faut donc pas conclure à un recul des femmes, il faut toujours se reporter à la statistique d'ensemble qui, elle, est satisfaisante : le pourcentage augmente à chaque élection d'environ 1,3 point. — **(sch)**

ADF VEVEY : TOUT SUR L'EGALITE DE SALAIRES

Le 4 octobre dernier, le Conseil national refusait, à deux voix de majorité, une initiative parlementaire de la socialiste vaudoise Yvette Jaggi visant à donner aux organisations de défense des travailleurs le droit d'intervenir en justice en cas de discrimination salariale (cf. FS de novembre).

La semaine suivante, invitée par le groupe de Vevey, La Tour-de-Peilz et environs de l'ADF, Yvette Jaggi faisait le point sur la longue marche vers l'égalité des salaires en Suisse.

Si de nombreux états nous ont précédés dans la reconnaissance juridique de cette égalité (obtenue chez nous, rappelons-le, le 14 juin 1981), il faut bien reconnaître que nulle part dans le monde la réalité correspond au droit, puisque l'écart entre salaires féminins et masculins oscille partout entre 30 % et 40 % (33 % en Suisse).

Dans le secteur public, plus aucune discrimination ne subsiste sur le plan formel, mais il ne faut pas oublier que les administrations peuvent encore utiliser le biais de la différence de classification des fonctions pour maintenir des inégalités de fait.

La preuve en a été donnée récemment par le procès intenté (et gagné) par une fonctionnaire du canton d'Obwald qui s'était vu maintenir dans une classe inférieure à celle du collègue dont elle avait repris les fonctions (cf FS août-septembre 1985).

Dans le secteur privé, les salariées qui voudraient faire valoir leurs droits à un salaire égal à celui de leurs collègues hommes sont dans une situation bien plus difficile, dans la mesure où elles risquent, suite à une telle démarche, de perdre leur poste de travail. Le droit actuel ne prévoit en effet, aucune protection contre les licenciements abusifs, et la révision en cours ne laisse pas augurer de progrès foudroyants. Le seul procès intenté jusqu'ici pour discrimination salariale l'a été par une travailleuse saint-galloise qui avait déjà quitté l'entreprise concernée.

Si elle avait été acceptée, l'initiative d'Yvette Jaggi aurait eu pour conséquence de fournir à la travailleuse isolée un appui indispensable dans sa lutte inégale ; maintenant qu'elle a été refusée, il ne reste plus que la voie de la renégociation des conventions collectives, et celle d'une vigilance accrue en matière de classification des fonctions. A moins que les Suissesses ne fassent la grève, comme les Islandaises l'ont fait récemment. — **(sl)**

d'un canton à l'autre

LE CLAF DANS SES MURS (GE)

Place de la Synagogue, 2, en plein centre des milieux d'affaires, telle sera l'adresse du CLAFG (Centre de liaison des associations féminines genevoises) dès le 1er janvier 1986. Grâce à une rocade dans les services sociaux genevois, le CLAFG peut occuper les locaux de l'ASTURAL qui déménage au Petit-Lancy. C'est une chance ! Dès janvier « Femmes Suisses » informera ses lectrices sur l'animation que le centre va donner à ses locaux.

ACHETEZ SOLIDAIRE

Et si, pour vos cadeaux de Noël, vous renonciez cette année à emprunter le circuit infernal de la malconsommation ? Dans toutes les grandes villes et dans de nombreuses localités de Suisse romande, les « Magasins du Monde » attendent votre visite. Des objets en jute fabriqués par des femmes du Bangladesh au café de Tanzanie, des jouets en bois fabriqués par des handicapés indiens aux poteries artisanales du Mexique, ils vous offrent un assortiment de produits dont l'achat et la vente représentent l'amorce d'un commerce mondial plus juste, parce que leur production profite au développement des régions les plus pauvres du globe.

Vous pourrez également y acheter le livre « Un coup de fourchette sans regrets — 70 nouvelles recettes pour un monde solidaire », 2e version.

Si vous ne connaissez pas l'adresse du point de vente le plus proche de votre domicile, ou si vous souhaitez être renseigné(e) sur les buts et le fonctionnement de l'association romande des Magasins du monde, vous pouvez téléphoner au (021) 23 57 59 ou écrire à la case postale 635, 1001 Lausanne.

LA MERE NOEL

a trouvé la solution pour toutes celles qui en ont assez de trouver sous le sapin un fer à repasser dernier modèle ou un set de torchons de cuisine. Cette année, il y aura des abonnements à Femmes Suisses dans sa hotte !

VAUD : UN 14 JUIN QUI DURE

Le Comité vaudois du 14 juin a fêté cet automne ses 3 années d'existence. Constitué de groupements intéressés, à des titres divers, à la réalisation de l'égalité des droits entre femmes et hommes ainsi que de membres individuels, il a administré encore cette année la preuve de son efficacité en menant une campagne énergique en faveur du nouveau droit matrimonial. Il a notamment publié, en coordination avec l'hebdomadaire « Domaine public », une brochure expliquant les enjeux de cette révision, qui a été très largement diffusée*.

Le problème de l'égalité des salaires reste une préoccupation permanente pour le comité, qui a demandé à Mme Arlette Mottaz, de l'Institut d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Lausanne, de réaliser une étude sur la situation réelle dans les entreprises vaudoises, vue aussi bien du côté des employeurs que du côté des employés. Les résultats de cette étude seront publiés en 1986.

Lors de l'Assemblée générale du 13 novembre dernier, Maître Violaine Sulliger-Jaccottet, avocate à Lausanne, a été élue à la présidence en remplacement de Madeleine Gillian-Rouiller, qui arrivait au bout de son mandat. Cette dernière a été unanimement félicitée pour le travail remarquable accompli depuis la création du comité. Le bureau a été aussi partiellement renouvelé toujours dans le respect de la règle statutaire selon laquelle trois juristes au moins doivent en faire partie. — **(sl)**

* Cette brochure est encore disponible chez Madeleine Gilliand-Rouiller, 1699 Maracon.

AGENDA

TERRE DES FEMMES, TERRE DES HUMAINS

3, avenue Weber, 1208 Genève
Tél. (022) 86 00 61

Cette association a pour but d'encourager les femmes, d'où qu'elles viennent et où qu'elles soient, qui ont traversé des difficultés, à mettre leurs expériences vécues à disposition des femmes, d'où qu'elles viennent et où qu'elles soient, qui traversent ces mêmes difficultés, en créant des points de rencontre. « Pour une terre en forme de cœur, d'où jaillit la fleur de la paix ! » Si vous avez traversé une expérience humaine dramatique, ou si vous avez les moyens financiers d'apporter une aide concrète, contactez les responsables, elles vous attendent.

LE CENTRE FEMMES DE GENEVE

va fêter en mai 1986 son 10e anniversaire. En vue d'une exposition-photos, il vous demande de fouiller vos archives féministes. Le Centre Femmes (5, boulevard Saint-Georges, 1205 Genève, tél. 022/29 22 98) vous offre tout au long de l'année : tous les mardis, dès 20 h., bistrot ; tous les jeudis, dès 19 h., resto ; le premier samedi de chaque mois, dès 21 h., bal des chattes sauvages.

RETRAVAILLER-CORREF

organise son prochain stage de préparation à la reprise d'une activité, tous les matins de 8 h. à 12 h., du 24 février au 27 mars 1986.

Ce stage est destiné aux femmes qui, pour différentes raisons désirent reprendre une activité ou une formation. Il permet de stimuler et développer les aptitudes des participantes et d'apprendre les techniques de recherche d'emploi.

Inscription auprès de Retravailler-Corref, César Roux 28, 1005 Lausanne, tél. 23 46 26, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

VIVRE AU PRESENT, DES FEMMES S'INTERROGENT

C'est le nom d'un journal rédigé par une équipe de femmes d'horizons divers, qui se proposent de réfléchir librement, en-dehors de tout dogmatisme confessionnel ou idéologique, et dans le respect mutuel, sur des problèmes qui ne doivent laisser personne indifférent. Le dernier numéro avait pour thème l'engagement. Celui de décembre portera sur les problèmes des jeunes. Pour recevoir un numéro à l'essai, écrire à Mme Christiane Chevrolet, Diffusion « Vivre », chemin de Fontannaz 3, 1004 Lausanne.

CENTRE F-INFORMATION

1, rue des Barrières, Genève

- *Soirée sur le thème **« La contraception :** le point sur les méthodes modernes et les nouvelles possibilités ». Animation : Dr R. Wyss, gynécologue, et Mme E. Imfeld, psychologue au CIFERN. Date : le mardi 10 décembre, à 20 h. 15.*
- ***ORPER,** groupes d'étude et de partage qui permettent aux femmes de faire le point sur leur vie et de redéfinir leur identité. Séance d'information pour le prochain groupe : le 13 janvier 1986 à 14 heures. (Tél. 022/21 28 28.)*